



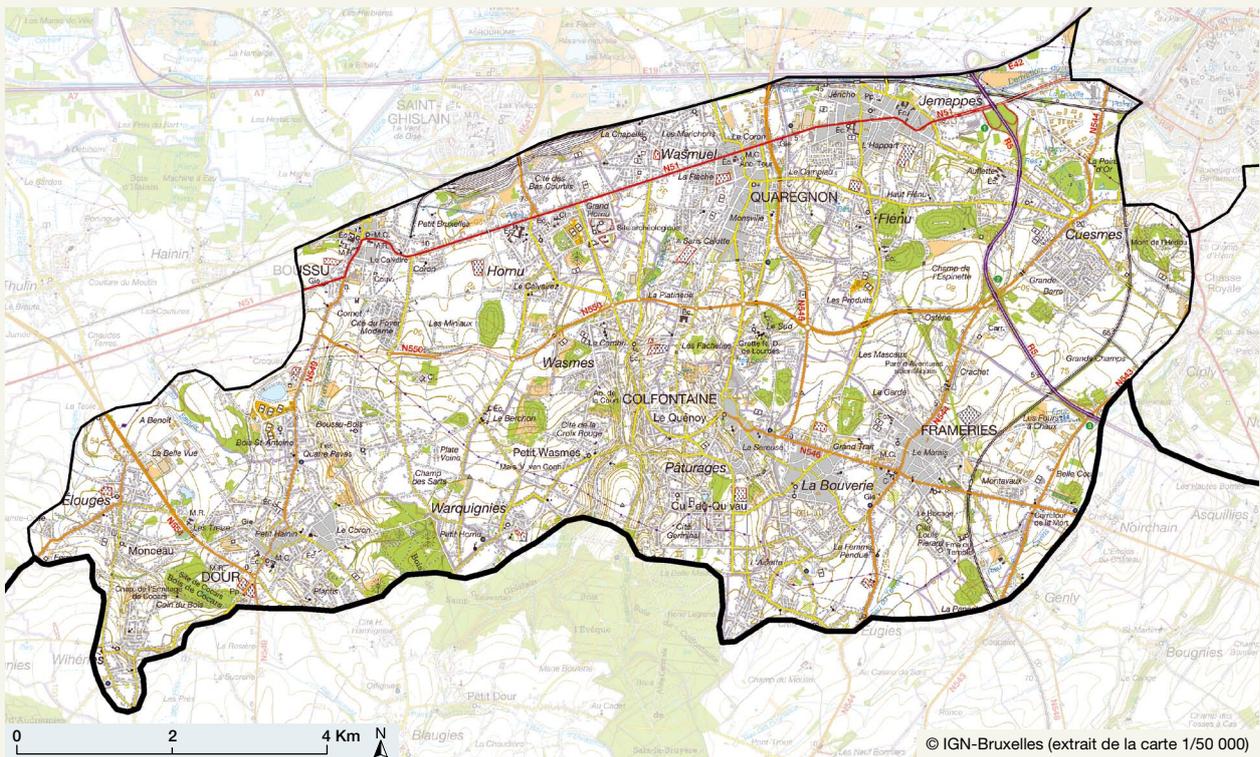
Agglomération industrielle boraine



Superficie totale de l'aire (ha)^A	7 456
Superficie agricole (ha)	2 756
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	629
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	2 664
Nombre d'habitants^B	112 423

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2008).



L'aire de l'Agglomération industrielle boraine concentre une forte densité de terrils, offrant l'image d'une chaîne montagneuse qui marque les horizons et apporte une composante boisée omniprésente dans les paysages. Un bâti continu borde de longues voiries rectilignes, rythmé par de nombreuses séquences d'alignements de maisons ouvrières. Il relie en une vaste conurbation des localités au tissu très serré. Entre ces axes d'urbanisation, les étendues agricoles sont ponctuées d'un bâti beaucoup plus dispersé. Quelques vestiges de charbonnages se signalent au loin par une cheminée ou un chevalement ou s'imposent au sein du tissu bâti. Plusieurs zones d'activité économique et commerciale sont implantées à proximité de voies autoroutières.



L'aire de l'Agglomération industrielle boraine occupe le **VERSANT** sud de la plaine alluviale de la Haine. D'une altitude inférieure à trente mètres en bordure de la plaine, le versant s'élève progressivement jusqu'à cent-dix à cent-trente mètres au plateau du Haut-Pays. Aux franges orientales de l'aire, le versant s'incline doucement vers le nord-est, en direction du bassin de la Trouille.

Plusieurs affluents de rive gauche de la Haine, perpendiculaires au versant, ont creusé des vallées profondes et étroites, mettant à nu les terrains houillers sous-jacents. Les interfluves* s'individualisent en bandes plus ou moins larges, parfois réduites à des crêtes très étroites. Dans les parties occidentale et orientale de l'aire ainsi qu'en contrebas du versant, les vallonnements créés par les cours d'eau sont nettement moins marqués.

Le passé charbonnier du Borinage a profondément recomposé le cadre physique du territoire, avec la mise en place d'une importante chaîne de **TERRILS**, donnant l'image d'un relief montagneux. La couverture arborée qui souvent les colonise apporte une composante boisée bien visible dans les paysages.

Malgré l'activité industrielle et la forte urbanisation qu'elle a engendrée, la superficie **AGRICOLE** reste importante. Des labours occupent les sols riches en limons tandis que les herbages sont localisés sur les pentes prononcées, sur les terrains humides et dans les localités. Ces espaces ouverts, parcourus de nombreux sentiers pédestres, réservent des vues longues sur les paysages environnants.

La majeure partie de l'urbanisation est représentée par une **CONURBATION**, ensemble constitué de plusieurs pôles reliés entre eux par un bâti quasi continu. Ce dernier est particulièrement dense, étiré et étagé le long des courbes de niveau des vallées encaissées ou étalé sur des sites de replat. Les enfilades de rues, en quadrillage

ou en courbes complexes, sont bordées d'un bâti mitoyen où s'impose constamment le rythme rapide des façades étroites de maisons ouvrières en brique nue ou enduite. Des maisons du peuple et monuments commémoratifs rappellent également le passé minier du Borinage et ses luttes sociales. Çà et là des temples, témoins du succès du protestantisme dans la région, s'individualisent par leur architecture sobre.

L'urbanisation se prolonge de façon quasi continue le long des voiries, suivant la pente du versant, et de l'ancienne chaussée Mons – Valenciennes, tracée au bas du versant. En périphérie, de nombreuses cités ouvrières et sociales présentent un agencement régulier. La plus ancienne est la cité charbonnière du Grand-Hornu.

Entre ces axes principaux d'urbanisation, le tissu bâti est plus lâche, présentant au sein des espaces agricoles des séquences discontinues d'alignements de maisons ouvrières, parfois très courtes ou agglomérées près d'un ancien site charbonnier. Un bâti plus récent et peu homogène borde aussi les voiries.

Les vestiges **INDUSTRIELS** des anciens charbonnages sont signalés par des cheminées ou bâtiments de haut gabarit, généralement délabrés. Quelques sites classés sont toutefois préservés, parmi lesquels le charbonnage du Grand-Hornu et celui du Crachet à Frameries. Le premier accueille le Musée d'arts contemporains (MAC) ; le second, dont le haut chevalement constitue un élément paysager fort, le Parc d'aventures scientifiques (Pass).

Des parcs d'activité économique aux bâtiments fonctionnels sont implantés à proximité de voies routières rapides, à Elouges et Frameries principalement. De grandes surfaces commerciales côtoient de façon hétéroclite l'habitat le long de la chaussée qui relie Mons à Valenciennes.



L'aire de l'Agglomération industrielle boraine couvre le versant sud en pente douce et longue de la plaine de la Haine. Des ouvertures vers la plaine et son versant nord apparaissent entre les nombreux terrils et le bâti omniprésent (vue depuis le lieu-dit La Rouge Boule à Hornu, Boussu).



Une caractéristique majeure de l'aire est sa forte densité de terrils. La superposition de leur silhouette à l'arrière-plan des paysages crée l'illusion de chaînes montagneuses. Recouverts d'une végétation arborée, les terrils laissés en place depuis la fermeture des mines apportent aux paysages une composante boisée forte, aux tonalités variant selon le rythme des saisons (vue depuis le terril de l'Héribus à Cuesmes).

Plusieurs affluents de rive gauche de la Haine entaillent profondément le versant sud de la plaine alluviale.

Ci-contre en haut, la vallée du Hanneton, qui était occupée jusqu'au milieu du 20^e siècle par des charbonnages et par leurs lignes de chemin de fer, est aujourd'hui couverte de prairies et de bosquets. Une urbanisation continue occupe le sommet de son versant occidental.

Ci-contre en bas, le quartier du Cul-du-Q'vau à Pâturages (Colfontaine) s'étagé sur les flancs de la vallée encaissée du ruisseau de Colfontaine.

Dans les parties occidentale et surtout orientale de l'aire, le relief est plus doucement ondulé. A droite, la N546 traverse les vallonnements souples des petits affluents de la Trouille à Noirchain (Frameries), aux marges orientales de l'aire.





De grandes parcelles de labours, souvent dédiées aux cultures céréalières, occupent les surfaces planes ou en pente douce, riches en limons et bien drainées. Ces étendues ouvertes offrent des vues longues sur l'urbanisation qui les entoure. A Hornu (Boussu), ci-dessus à gauche, l'église, le centre hospitalier (1) et l'ancienne maison communale (2) émergent derrière une cité, tandis qu'à l'écart apparaît la masse d'un lycée technique (3), au bord de la chaussée qui relie Mons à Valenciennes.

Les herbages occupent les sols mal drainés ou en forte pente et sont implantés à proximité des lieux habités. Ci-dessus à droite, à Cuesmes (Mons), de grandes étendues herbagères situées en bordure de la Trouille et parcourues de sentiers offrent un dégagement sur un terail de Flénu et la cheminée d'un ancien charbonnage (4).



Le centre des localités boraines présente un tissu bâti particulièrement dense, développé en rues parfois très étroites, en impasses et autres cours, étagées sur le flanc des vallées encaissées ou étalées sur des sites au relief moins marqué. Les alignements, irréguliers ou davantage ordonnés, de maisons ouvrières étroites, plus ou moins basses, en brique parfois enduite, y sont omniprésents. Ci-dessus à gauche, le bâti est étagé sur un versant du Rieu du Cœur à Pâturages (Colfontaine) ; à droite, une des nombreuses ruelles en escalier parcourt ce même versant. Ci-dessous, à Elouges (Dour), une rue étroite est bordée d'un bâti serré composé d'anciennes petites bâtisses rurales basses, de modestes maisons ouvrières, de grandes maisons bourgeoises et de bâtiments fonctionnels du 20^e siècle ; entre ceux-ci se succède une série d'impasses (flèches), prolongeant l'habitat ouvrier en intérieur d'îlot.





Au centre des localités, des dégagements sont offerts par l'ancienne place centrale, autour de laquelle se regroupent l'église et de grands bâtiments administratifs (à gauche, la Grand-Place de Frameries, en bordure de laquelle se distingue une tourelle de l'ancienne maison communale). D'autres grandes places ont parfois été bâties au 19^e siècle (à droite, la place arborée N. Jenart à Quaregnon).



Des maisons du peuple à l'architecture souvent imposante et de nombreux monuments rappellent l'importance du passé charbonnier et ouvrier du Borinage.
A gauche, le bâtiment classé de la maison du peuple à Dour ; à droite, une lampe de mineur géante, autrefois exposée dans la cour d'un charbonnage, est installée sur la place de Cuesmes (Mons).



Plusieurs cités ouvrières des 19^e et début 20^e siècles sont implantées en périphérie proche des centres urbains et présentent des enfilades de maisons particulièrement homogènes, contrastant avec la disparité du bâti qui les environne.
A gauche, la plus ancienne d'entre elles, la cité du Grand-Hornu (Boussu), édifiée dans la première moitié du 19^e siècle, s'organise en alignements rectilignes, dont l'unité est quelque peu altérée par la variation de teintes des façades. Au centre, à Hornu également, la cité du Travail, planifiée à la fin du 19^e siècle, est implantée le long d'une voirie qu'elle rythme par la succession de ses façades étroites toutes identiques. A droite, à Boussu-Bois (Boussu), une cité des années 1920 présente des habitations jumelées répétant leur pignon triangulaire.



Construites après la Seconde Guerre mondiale, de grandes cités sociales complètent l'offre en logements à destination des populations moins aisées. Ces ensembles se composent de blocs de volumétries, matériaux et teintes rigoureusement identiques, apportant aux paysages une répétition de lignes et autres séquences géométriques.

A gauche, la succession des blocs d'habitation traités de manière identique apporte une grande unité à la cité Louis Piérard à Frameuries. A droite, vu depuis le terroir de la Flache à Quaregnon, l'agencement du bâti couvert d'ardoises de la cité de la Poudrière dessine une succession de lignes de teinte gris-bleu.



La N549 (à gauche), axe emprunté jadis par les charrois amenant la houille extraite des charbonnages vers le bas du versant, est bordée d'un cordon urbain continu entre Dour et Boussu ; à hauteur de Boussu-Bois, un alignement homogène de petites habitations ouvrières aux façades récemment rénovées la borde.

La chaussée qui relie Mons à Valenciennes (à droite), axe majeur de communication routière implanté en bordure de la plaine alluviale, recevait des chargements de houille et les acheminait vers l'intérieur du pays ou vers la France. Elle constitue également un axe d'urbanisation continue entre Cuesmes et Boussu. Très fréquentée, elle accueille de nombreux commerces (Quaregnon).



Un bâti, composé de courts alignements de maisons ouvrières et de maisons pavillonnaires plus ou moins récentes, est dispersé le long des voiries secondaires dont le réseau parcourt les terres agricoles et offre des vues sur les terroirs.

Cette dispersion de l'habitat se perçoit bien depuis le terroir du Sept à Hornu (Boussu). On distingue, à l'avant-plan du paysage, deux grands hangars d'un manège et un bosquet développé sur le terroir arasé du Buisson (cercle), avec à proximité un petit noyau d'habitat, lié à l'ancien charbonnage (flèche).



Emergeant çà et là, des cheminées signalent au loin la présence d'un ancien charbonnage, dont ne subsiste souvent qu'un ensemble délabré, lorsque celui-ci n'a pas été rasé (à gauche, charbonnage du Levant à Cuesmes). A droite, l'imposant chevalement du site classé du Crachet à Frameries est le seul ouvrage de ce type encore présent dans l'aire. L'ancien complexe industriel est aujourd'hui occupé par le Parc d'aventures scientifiques (Pass).



Les nombreux bâtiments des anciens charbonnages, insérés dans le tissu bâti, sont visibles au hasard des traversées urbaines ou du haut d'un terril. A gauche, le complexe du charbonnage de Sainte-Croix Sainte-Claire à Dour, réaffecté en logements, s'impose par son volume compact et son architecture néoclassique. A droite, les bâtiments industriels de l'ancien charbonnage du Grand-Hornu, qui accueille le Musée d'arts contemporains (MAC), ainsi que la cité ouvrière qui l'entoure ont été récemment inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco. Le site se découvre depuis le terril de la Flache à Quaregnon.



Des zones d'activité économique et commerciale, des dernières décennies, sont implantées à proximité de voies routières rapides traversant l'aire. A gauche, à Elouges (Dour), les hangars préfabriqués du zoning bordant la N552, de tonalité claire, tranchent sur la masse foncée du terril Saint-Antoine en arrière-plan. A droite, au Marais à Cuesmes, un zoning commercial développé dans la plaine humide de la Trouille, non loin de Mons et de son ring R5, présente des bâtiments bas, à l'architecture horizontale et aux teintes foncées pour certains. Ceux-ci sont relativement discrets parmi les nombreux bosquets.

Enjeux

- Le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale est une caractéristique fondamentale du paysage de l'ensemble de la Haine et de la Sambre et constitue un enjeu global (voir pages 278 et 279). Il concerne particulièrement l'aire de l'Agglomération industrielle boraine.
- Le bâti et les infrastructures hérités des activités industrielles constituent des éléments paysagers majeurs de l'ensemble paysager. Cela se traduit plus spécifiquement pour cette aire par la présence de bâtiments témoins de l'activité charbonnière (voir les enjeux globaux, pages 280 et 281).
- Plusieurs terrils ont été rendus accessibles au public et offrent des vues remarquables sur les paysages environnants. Certains d'entre eux souffrent d'un manque d'entretien de leur végétation, dont le développement masque peu à peu les points de vue.

Objectifs paysagers

1. Encadrer l'évolution du tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale caractérisant l'ensemble paysager et particulièrement présent au sein de l'aire de l'Agglomération industrielle boraine.	GESTION
2. Préserver au sein du paysage la mémoire du passé industriel, qui est bien représenté au sein de l'aire de l'Agglomération industrielle boraine.	PROTECTION
3. Assurer des vues dégagées depuis le sommet des terrils accessibles au public.	AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale et celles concernant le bâti et les infrastructures hérités des activités industrielles.
- Etablir des plans de gestion de la végétation qui se développe devant les points de vue offerts du sommet des terrils accessibles au public.